

## Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2018 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2014 à 2018, relativement à un investissement que vous avez fait en 2013 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

Numéro d'assurance sociale

### 1 Renseignements sur vous (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

### 2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)			1	
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)		2		
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+	3		
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4	
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			5	
				<b>Revenu total servant à calculer la déduction</b>

### 3 Déduction relative au RIC utilisée en 2018

#### Partie inutilisée des déductions au début de 2018

**Important:** Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2017.

Partie relative à 2013 (ligne 31, colonne C)		20		
Partie relative à 2014 (ligne 32, colonne C)	+	21		
Partie relative à 2015 (ligne 33, colonne C)	+	22		
Partie relative à 2016 (ligne 34, colonne C)	+	23		
Partie relative à 2017 (ligne 35, colonne C)	+	24		
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.				
			25	
<b>Partie inutilisée des déductions au début de 2018</b>	=			
Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2018)	+	26		
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=		27	
Montant de la ligne 5 _____ × 30%			28	

**Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2018.**

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2018.

Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.

**Déduction relative au RIC utilisée en 2018**

### 4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2019

	<b>A</b> Montants des lignes 20 à 24 et 26	<b>B</b> Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2018	<b>C</b> Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2019 (col. A – col. B)
Partie relative à 2013*	(20)		30
Partie relative à 2014	(21)		31
Partie relative à 2015	(22)		32
Partie relative à 2016	(23)		33
Partie relative à 2017	(24)		34
Partie relative à 2018	(26)		35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit également le montant de la ligne 29.	<b>Total</b>	=	

\* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2019 la partie inutilisée de la déduction relative à 2013.

